

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

Nombre de conseillers L'an deux mil dix-huit, le lundi 16 avril à 20h30 s'est réuni
En exercice : 10 le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses
Présents : 8 séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy
Votants : 9 Closet, Maire.
Absents : 2
Exclus : /

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-François HERBE,
Jean-Louis ADDE, Géraldine VALOGNES, Jean-Pierre LEHADOUÉY, Evelyne
COANTIEC, Mathilde MONTIGNY

Etaient excusés : MM. Jonathan DRAMARD, Gaëtan LE CORVEC (a donné
procuration à Isabelle EVE)

Date de convocation : Etaient absents : /
10/04/2018
Date d'affichage : Secrétaire de séance : Mathilde MONTIGNY
10/04/2018

**Objet : Présentation et délibération de l'étude complète du projet assainissement collectif –
raccordements branchements particuliers - par le bureau d'études SAFEGE**

La commune de BRETTEVILLE-SUR-AY a engagé une consultation pour le raccordement des réseaux d'eaux usées des particuliers au réseau d'assainissement de la commune.

Un appel d'offre a été lancé.

Cinq entreprises ont déposé leur offre : CSEHIER, OUEST TERRASSEMENT, FATOUT TP, SITPO et MAUROUARD.

ENTREPRISES	CSEHIER	OUEST TERRASSEMENT	FATOUT TP	SITPO	MAUROUARD
OFFRE DE PRIX INITIALES (HT)	350 380.77 €	289 760.00 €	360 305.20 €	389 578.00 €	228 063.10 €

Des demandes de précisions techniques et d'ajustement du prix faites auprès des entreprises ont permis de procéder à l'évaluation suivante :

ENTREPRISES	CSEHIER	OUEST TERRASSEMENT	FATOUT TP	SITPO	MAUROUARD
OFFRE DE PRIX APRES DEMANDES DE PRECISIONS (HT)	350 380.77 €	289 760.00 €	351 607.09 €	389 578.00 €	233 087.10 €
NOTE PRIX SUR 45 POINTS	29.9	36.2	29.8	26.9	45.0
NOTE TECHNIQUE SUR 55 POINTS	8.5	31.5	49.0	36.5	34.0
NOTE TOTALE SUR 100 POINTS	38.4	67.7	78.8	63.4	79.0

Au regard des critères d'analyse et des règles de calculs, l'offre de l'entreprise MAUROUARD est la mieux disante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de retenir l'entreprise MAUROUARD pour un montant total HT de 233 087.10 euros
- de réaliser cette opération conformément à la charte qualité réseaux de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- de réaliser cette opération conformément au cahier des charges
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Objet : Délibération sur le choix de crosse des candélabres rue des Ecoles et rue du Bourg accordée en séance par le conseil municipal

En complément de la délibération du 23 mars 2018 sur le choix des candélabres rue des Ecoles, rue du Bourg, Monsieur le Maire présente un devis de la société SARLEC pour la fourniture de crosse :

- solution 1 type KC d'un montant de 180.00 € HT (prix unitaire)
- solution 2 type Spark d'un montant de 290.00 € HT (prix unitaire)
- solution 3 type Passo d'un montant de 340.00 € HT (prix unitaire)
- solution 4 type Tampa d'un montant de 370.00 € HT (prix unitaire)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'opter pour la solution 2 type Spark pour un montant total de 4 350 euros HT (15 unités à 290.00 €).

Objet : Délibération sur le choix de la maquette des panneaux touristiques accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente plusieurs maquettes de photos pour illustrer les panneaux touristiques qui seront installés en bordure de la route touristique.

Après en avoir délibéré et à 5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, la maquette avec le char à voile vert a été retenue. Une subvention à la Région a été adressée pour un montant de 10 000 euros environ. Une étude avec l'agence départementale des routes doit être réalisée concernant la réglementation relative à l'installation de ces panneaux.

Objet : Information concernant l'antenne MiMo de MONTGARDON

Pour permettre un accès internet aux foyers situés en zones dites "non éligibles" à l'ADSL, appelées aussi "zones blanches" et dans l'attente de raccorder tous les Manchois à la fibre optique, Manche Numérique a déployé un nouveau réseau Wifi, le réseau MiMo. Les travaux de construction et d'aménagement du relais situé sur la commune sont terminés et les équipements ont été testés. Une réunion d'information publique sur le sujet se déroulera donc le mardi 15 mai 2018 à 19 heures à l'Espace R. Jabet.

Objet : information concernant la Paillote

Une personne serait intéressée pour reprendre la Paillote avec une éventuelle ouverture dès le mois de mai pour le week-end. Une réflexion doit être faite sur les éventuelles aides financières.

Objet : demande de participation à la lutte collective contre les frelons asiatiques pour 2018 accordée en séance par le conseil municipal

Les frelons asiatiques sont présents dans le département de la Manche depuis 2011. Conformément à la décision du comité de pilotage départemental et à l'arrêté préfectoral de lutte collective du 16 février 2018, la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) de la Manche est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche. Le montant de la commune à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à un montant total de 13 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser cette somme à la FDGDON et autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2018.

Objet : habitations légères à la Charrière des Délabres

Un accord temporaire avait été acté dans une durée déterminée pour l'installation de mobilhome sur le terrain de Monsieur LEBARILLER en attendant la construction de son bâtiment. A ce jour, les mobilhomes sont encore présents sur le terrain alors que le bâtiment est hors d'eau. L'accord n'étant plus respecté, une procédure va être lancée.

Objet : accueil des scouts de France

La commune a été sollicitée pour accueillir des scouts du 22 juillet 2018 au 3 août 2018. Un terrain pourrait leur être proposé avec la mise à disposition d'un point d'eau.

Objet : Questions diverses

- nids de corbeaux dans le clocher
- dépôt cailloux
- demande de busage à la Lucerie devant chez Monsieur Paul LUCE et effacement des réseaux à la Lucerie
- les ganivelles sont en cours de réalisation et devront être terminées courant mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 11 minutes.